

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 27.03.2019

Etaient présents:

Mmes DELTEIL Marie-Hélène, LAPERGUE Françoise, CLARY Michèle,
Mrs BLANC Sébastien, DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc,
ROUQUIE Christian, GARDOU Jean-Luc

Etaient absents : GOUAULT Marc qui a donné pouvoir à Jean-Luc Gardou
PFEIFLE Gabriela qui a donné pouvoir à Sébastien Blanc

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DELTEIL

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

Orientations budgétaires :

Madame le maire propose un projet de budget pour l'année 2019. Ce projet a été présenté au Trésorier qui n'a pas fait de remarques particulières.

L'ensemble des chapitres est validé par le conseil.

Le budget sera voté lors du prochain conseil.

La liste des subventions attribuées aux organismes privés est étudiée : elle sera identique aux attributions de l'an passée excepté pour le SSIAD dont le montant sera porté à 100^e pour l'année 2019.

Délibération 2019/08

Transfert de compétences eau et assainissement :

Madame le maire ré-explique ce transfert de compétences et demande de revenir sur la délibération 2019/05 validée lors du conseil du 21 février 2019.

Après réflexion, la commune ne s'oppose plus au transfert de compétences « eau et assainissement » à la communauté de communes du Causse de Labastide-Murat en date du 1^{er} janvier 2020. Autorise Mme le maire à notifier cette décision à Mr le Préfet du Lot et à Mme la Présidente de la CCCLM.

La présente délibération annule et remplace la délibération 2019/05 en date du 21/02/2019.

Par vote du conseil municipal : 7 voix pour et une abstention

Questions diverses

- Mme le Maire informe le conseil qu'un voyage scolaire est programmé au printemps 2020. Selon le budget prévisionnel de ce voyage, il est demandé une participation des communes de 67€ par enfant et 105€ de contribution forfaitaire unique (ayant ou non des enfants scolarisés).
- Le Région passera notre demande de subventions pour les travaux le 13/4/2019 en commission pour attribution.
- L'entrepreneur Mr Lalo est en contact avec l'expert de Groupama pour la chaudière de l'appartement.
- Aménagement du bourg :
Nous attendons la livraison du BRF pour organiser une journée citoyenne, Mr Vigie sera recontacté pour connaître la date.
Le socle du monument est fait. La réalisation suit son cours.
- Mme Forestier a le projet de rééditer le livre photo de 1999. Le projet coûterait entre 1500 et 2000€ en totalité. Il faudrait demander une participation de 15€ par personne intéressée.
- Le conseil pense qu'il serait bon que Mme Forestier fasse une maquette du projet pour le présenter début 2020.
- Le chantier de « Mazes » débutera le 15 avril 2019.

L'ordre du jour comportant une délibération étant épuisé, la séance est levée à 23h15